

Note à l'attention des familles des futurs élèves du collège Marcelle Baron

Nom et prénom de l'élève	Classe

OBJET : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES FACTURES DE DEMI-PENSION

Le collège Marcelle Baron propose un système de prélèvement automatique mensuel des créances de demi-pension, chaque famille étant libre d'y adhérer ou de maintenir le paiement par chèque, virement ou espèces.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois sur 10 mois : soit d'octobre 2020 à Juillet 2021 selon les modalités décrites dans le calendrier ci-dessous.

Calendrier des prélèvements

• 10 Octobre 2020 : 43 €	• 10 mars 2021 : 43 €
• 10 Novembre 2020 43 €	• 10 avril 2021 : 43 €
• 10 Décembre 2020 : 43 €	• 10 mai 2021 : 43 €
• 10 janvier 2021 : 43 €	• 10 juin 2021 : 43 €
• 10 février 2021 : 43 €	• 10 juillet 2021: réajustement en tenant compte de remises d'ordre éventuelles.

A titre d'information, pour l'année scolaire 2019-2020, le forfait de demi-pension s'élevait à 438,40 €.

Le prix du repas est de 3,20 € depuis le 1^{er} janvier 2020.

Si vous êtes intéressé(e), par ce mode de paiement pour les factures de demi-pension, merci de remplir la demande de mandat de prélèvement SEPA ci-jointe. **Celle-ci devra être retournée avec le dossier d'inscription de votre enfant.**

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vu et pris connaissance,

Le Principal,

A....., le

Signature

Gilles MATHIEU

Document à retourner avec le dossier d'inscription de votre enfant accompagné des pièces demandées.